



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le DEUX JUILLET à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MORGANT, LEPETIT, MIRGAINE, CHAUVEAU, MASSE, DERRIEN, NIAY, PAQUIER, PAVARD, DELAVAUD, HAMIOT, TURBAN, LASSAY, TREBOUET, CHOLEAU, CARREAU, QUILLEVERE, HALLOIN, BEAUTRU, MENANT, ROUCOUX, JAMET, GAGNEUX, SERGENT, ROUANET, COME, NAVARRE, PAPIN

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BOISGILLOT (pouvoir à Mme LASSAY)

SECRÉTAIRE : M. DELAVAUD

1 - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION D'ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLEGUÉS

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale a modifié l'alinéa 1^{er} de l'article L2122-18 du Code général des collectivités locales qui prévoit désormais que « le maire est seul chargé de l'administration mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ».

Les arrêtés de nomination ayant été pris par Madame le Maire en date du 12 juin 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité, annule sa délibération n° 2020-23 qui est entachée d'illégalité.

2 - ÉLECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique et du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-2 et L1411-5, le Conseil municipal procède à l'élection d'une Commission d'Appel d'Offres, pour la durée du présent mandat, au scrutin de liste.

Madame le Maire demande aux Conseillers municipaux s'ils acceptent de voter à main levée.

L'ensemble des Conseillers accepte cette proposition.

Considérant l'unique liste « Ensemble pour Parigné » élue aux élections municipales du 15 mars 2020, sont candidats à la CAO, au titre de cette liste :

Titulaires :

- Mme Christine MIRGAINE
- M. Jean-Pierre LEPETIT
- Mme Isabelle ROUCOUX
- M. Laurent COME
- M. Thierry DERRIEN

Suppléants :

- Mme Marie-France HALLOIN
- M. Julien HAMIOT
- M. Joël PAVARD
- Mme Jacqueline TURBAN
- Mme Patricia NIAY

Il est procédé au vote à main levée.

Les candidats titulaires et suppléants sont élus à l'unanimité.

3 - ÉLECTION D'UNE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique et du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-2 et L1411-5, le Conseil municipal procède à l'élection d'une

Commission d'ouverture des plis pour les Délégations de service public, pour la durée du présent mandat, au scrutin de liste.

Madame le Maire demande aux Conseillers municipaux s'ils acceptent de voter à main levée.

L'ensemble des Conseillers accepte cette proposition.

Considérant l'unique liste « Ensemble pour Parigné » élue aux élections municipales du 15 mars 2020, sont candidats à la Commission d'ouverture des plis, au titre de cette liste :

Titulaires :

- Mme Christine MIRGAINE
- M. Jean-Pierre LEPETIT
- Mme Isabelle ROUCOUX
- M. Laurent COME
- M. Thierry DERRIEN

Suppléants :

- Mme Marie-France HALLOIN
- M. Julien HAMIOT
- M. Joël PAVARD
- Mme Jacqueline TURBAN
- Mme Patricia NIAY

Il est procédé au vote à main levée.

Les candidats titulaires et suppléants sont élus à l'unanimité.

4 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
--

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 1650-1 du Code général des Impôts, est invité à faire auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques une proposition de 32 noms parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances désignera 8 titulaires et 8 suppléants qui constitueront la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui se réunit chaque année pour donner un avis sur l'évaluation et la mise à jour des propriétés bâties et non bâties.

Madame HALLOIN demande des précisions sur les critères de sélection des personnes sur cette liste.

Madame le Maire explique que tous les membres doivent être assujettis à un impôt sur la commune (taxe d'habitation, foncière ou contribution foncière des entreprises) et doivent avoir bonne connaissance du territoire. Il est donc sélectionné des riverains de longue date, certains ayant déjà été membres ainsi que des artisans, commerçants, agriculteurs, anciens élus... Toutes les personnes proposées ont été destinataires d'un courrier informatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose la liste suivante au Directeur des services fiscaux :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| - M. AUGERAY Denis | - M. GATINOIS Jacky |
| - M. BARBIER Daniel | - M. GESLIN Martine |
| - M. BARTHS Alain | - M. GRIGNE Eugène |
| - M. BEAUNE Alain | - M. GUITTET Lionel |
| - M. BOISSET Josette | - M. LEDUC Claude |
| - M. BOURGOIN Alain | - M. LEPETIT Jean Pierre |
| - M. BROSSARD Philippe | - M. LUBIAS Guy |
| - M. CARRÉ Willy | - M. LUTELLIER René |
| - M. CHEVALLIER Jean-Pierre | - M. MASSÉ Laurent |
| - Mme COLLET Jocelyne | - Mme NOTREAMI Sylviane |
| - M. COME Laurent | - Mme PAQUIER Monique |
| - M. CORBION Jean Marie | - M. POTTIER Didier |
| - M. CORDIER Sébastien | - M. RAGUIN Gérard |
| - M. CORNU Christian | - M. ROCHE Marc |
| - M. CHARDON Jacques | - Mme ROUX Martine |
| - M. FROGER Daniel | - M. BLOUERE Patrice |

5 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D'INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération n° 2020-25 du 11 juin 2020 et reprend une délibération fixant, comme suit, les indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes à effet du 24 mai 2020, date de leur élection es-qualité, et des Conseillers délégués à effet du 11 juin 2020, date de leur élection es-qualité :

Fonction	% de l'indice brut 1027 au 1 ^{er} janvier 2019
Maire	55
1er adjoint	18
2ème adjoint	18
3ème adjoint	18
4ème adjoint	18
5ème adjoint	18
6ème adjoint	18
Conseillers délégués	6

6 - CRÉATION DE POSTE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération créant, à compter du 6 juillet 2020, un poste contractuel à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 32 heures, pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximum de 6 mois.

Cet agent sera affecté aux services APS et Restaurant scolaire (Centre de loisirs sur la période estivale), et rémunérée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Madame HALLOIN demande des précisions sur la modification du travail effectué par cet agent.

Madame le Maire précise qu'il s'agit de sécuriser le contrat de l'agent et de ne plus la rémunérer uniquement sur des heures complémentaires.

7 - CRÉATION DE POSTES CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ET L'APS

En prévision de la rentrée scolaire 2020-2021 et de la gestion des effectifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération créant les postes de contractuels suivants, pour accroissement temporaire d'activité, du 1^{er} septembre 2020 au 5 juillet 2021 :

Nombre de poste	Grade	Nombre d'heures
1	1 Adjoint technique	14 H / 35 H
1	1 Adjoint technique	13 H / 35 H
13	13 Adjoints techniques	7 H / 35 H

Les agents seront affectés aux services APS et Restaurant scolaire et seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Madame le Maire précise aux nouveaux Conseillers que cette délibération est prise chaque année et permet le renouvellement ou la création des postes nécessaires à l'encadrement des élèves sur l'année scolaire à venir. Les postes de 7 heures hebdomadaires sont exclusivement affectés au Restaurant scolaire.

8 - TRANSFORMATION DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL EN EMPLOIS STATUTAIRES

Les missions de deux agents contractuels intervenant au Restaurant scolaire revêtent désormais un caractère fixe et régulier. En conséquence le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération créant à compter du 1^{er} septembre 2020, deux postes d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 7 heures annualisées.

Ces agents seront rémunérés sur le grade d'adjoint technique territorial avec reprise d'ancienneté.

9 - CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Afin de permettre de pourvoir le poste d'un agent Adjoint technique principal 1^{ère} classe appelé à partir en retraite en octobre prochain, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération, visant, à la date du 1^{er} octobre 2020, à recruter et à ouvrir le poste sur les 2 autres grades du cadre d'emploi des Adjointes techniques territoriales à temps complet.

Les 2 grades non pourvus suite au recrutement seront supprimées après la nomination de la personne retenue sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

10 - AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend une délibération validant l'avenant n° 2 à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg pour un montant de 4 800 € HT soit 5 760 € TTC pour suivi de travaux sur 2020 et 2021.

11 - AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Suite aux mesures liées à la pandémie du COVID19 sur le chantier de l'extension du Restaurant scolaire, le Conseil municipal est invité à prendre une délibération validant l'avenant n° 1 à l'entreprise HEULIN, lot 1, prix mixte pour un montant de 15 547.22 € HT soit 18 656.66 € TTC sur l'ensemble des devis.

Madame le Maire confirme à la demande de Monsieur ROUANET qu'il s'agit de frais supplémentaires liés à la mise en place des mesures sanitaires imposées par l'État.

Certains conseillers font remarquer que le surcoût est important.

Monsieur LEPETIT précise que la hausse représente 8,8 % du coût global initial du lot 1 qui s'élevait à 212 358.39 € TTC.

Madame TURBAN déplore que ce soit toujours la commune qui soit sollicitée, alors que les entreprises ont normalement reçu des aides de l'État durant la crise sanitaire.

Monsieur ROUANET explique qu'il s'agit de la hausse des coûts de production suite à la reprise des activités et que cette hausse est effectivement répercutée aux clients.

Madame le Maire confirme que les devis ont été sérieusement étudiés et les prix négociés par la Responsable des Services techniques avant proposition de cet avenant au Conseil municipal et que nous sommes malheureusement contraints par la réglementation en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 3 abstentions, prend une délibération validant l'avenant n° 1 à l'entreprise HEULIN, lot 1, prix mixte pour un montant de 15 547.22 € HT soit 18 656.66 € TTC sur l'ensemble des devis.

12 - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 3 - budget Commune

Il convient de modifier le budget primitif voté en janvier 2020 sur la section d'investissement pour permettre les acquisitions suivantes :

- Suite à l'achat d'une autolaveuse, pour la salle Orion, qui ne correspondait pas à nos besoins, le prestataire nous a proposé un nouveau produit plus performant après remboursement de la première, pour un montant supplémentaire de 4 000 €.
- Remplacement nécessaire de l'ensemble des téléphones portables des agents des services techniques ainsi que celui d'astreinte (11), devenus obsolètes, pour un montant de 2 000 €.
- Le remplacement du serveur de la Mairie s'avère indispensable rapidement, suite aux différents échanges avec le prestataire de service, mais n'avait pas été inscrit au budget. Il est donc nécessaire de déplacer la somme de 13 000 € sur le compte du matériel de bureau et informatique.

Madame HALLOIN demande à quoi correspond la baisse de 19 000 € sur le programme Gymnase.

Madame MIRGAINÉ répond qu'il s'agit du coût des travaux de réfection de l'éclairage qui est inférieur au montant prévu.

Madame MIRGAINÉ précise également que les téléphones portables destinés aux Services techniques permettront de meilleures fonctionnalités (prise de photos par exemple) et sont des téléphones renforcés (en cas de chute notamment).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend la Décision modificative budgétaire suivante :

- D 411-2313-0203 « constructions » (Gymnase) :	- 19 000 €
- D 411-2188-0305 « autres immobilisations » (Salle Orion) :	+ 4 000 €
- D 020-2183-0212 « matériel informatique » (Ateliers) :	+ 2 000 €
- D 020-2051 « concessions et droits » (licences informatiques) :	+ 3 500 €
- D 020-2183-0213 « matériel informatique » (Mairie) :	+ 9 500 €

13 - ACCEPTATION D'UNE RECETTE : PRÊT DE MATÉRIEL A LA COMMUNE DE CHANGÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend une délibération acceptant une recette de 454,34 € ttc pour la mise à disposition d'un regarnisseur pour terrain de football à la commune de Changé, pour l'année 2020.

14 - ADMISSION EN NON VALEUR - budget Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération décidant l'admission en non-valeur de la somme de 316,23 € sur le budget principal de la Commune pour des créances de restauration scolaire non recouvrables.

Madame HALLOIN demande des précisions sur les critères d'admissibilité en non-valeur.

Madame le Maire répond qu'il s'agit de dettes anciennes ou dont le montant est inférieur à 30 euros, et qu'elles sont admissibles sur proposition du Trésorier public et après épuisement des procédures de recouvrement pour les dettes anciennes.

Madame le Maire ajoute que les services de la commune reçoivent environ deux fois par an l'état des dettes en cours et que des courriers de rappel sont déclenchés dès la somme de 200 € d'impayés.

15 - ADMISSION EN NON VALEUR - budget Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération décidant l'admission en non-valeur de la somme de 0,04 € sur le budget annexe du service Assainissement pour une créance de Participation à l'assainissement Collectif non recouvrable, son montant étant inférieur au seuil de poursuite.

16 - RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATIONS DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Madame MIRGAINE présente au Conseil municipal les synthèses des rapports annuels 2019 des Services publics d'Eau et d'Assainissement.

Elle précise qu'une consultation sera lancée prochainement pour une assistance à Maitrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP Eau qui arrive à échéance en 2021. La DSP Assainissement arrive quant à elle à échéance en 2022.

Concernant l'assainissement :

Madame MIRGAINE précise que suite à la pandémie du COVID19, les boues sont pour le moment stockées à la Station d'épuration et qu'une solution pour le traitement, l'hygiénisation et le transport a été présentée par SUEZ pour un surcoût d'environ 40 000 €. On ne peut actuellement évacuer les boues sans qu'elles soient hygiénisées.

Madame MORGANT : un Décret national interdit l'épandage. Les boues sont supposées contaminées.

Monsieur COME interpelle sur la possibilité d'un traitement à la chaux.

Madame MIRGAINE et Madame MORGANT confirment qu'il sera sollicité lors des prochains échanges avec SUEZ et que la décision définitive ne pourra être prise qu'après la fin de l'urgence sanitaire.

Concernant l'eau :

Madame MIRGAINE relate le problème de certains compteurs d'eau défectueux sur la télé-relève. Environ 800 têtes de compteurs seront changées d'ici la fin de l'année. Il devra être apporté une vigilance sur la facturation aux usagers car les factures actuelles sont faites uniquement sur des estimations.

Le Conseil municipal prend une délibération attestant qu'il a pris connaissance des rapports annuels 2019 des Services publics d'Eau et d'Assainissement établis par le délégataire SUEZ Environnement, et n'émet pas d'observations. Les rapports sont consultables par le public en mairie.

17 - DEMANDE COMPLÉMENTAIRE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Au vu du contexte actuel, la Municipalité a accepté le dépôt d'un dossier complémentaire de demande de subvention par l'association ADEFA. Le tableau de calcul fait apparaître une subvention de 562 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend une délibération accordant une subvention de 562 € à l'association ADEFA, en complément du programme 2020 adopté au Conseil municipal du 11 juin 2020.

Suite à la demande des Conseillers lors de la séance du 11 juin, Madame MIRGAINE présente un graphique reprenant l'évolution des subventions accordées aux associations depuis 2015.

Monsieur ROUANET demande des précisions sur l'activité actuelle des associations.

Madame le Maire : nous observons une reprise partielle de certaines associations, après dépôt obligatoire d'un protocole sanitaire. Les salles municipales sont depuis peu rouvertes sur demande, mais sans accès aux vestiaires et sanitaires. Nous craignons une potentielle baisse des adhérents à la rentrée de septembre.

Madame le Maire précise également que la Municipalité a décidé, en soutien aux associations, de maintenir le Forum qui aura lieu le 1^{er} samedi de Septembre, avec application stricte des mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là. L'Accueil des nouveaux Parignéens sera organisé le vendredi soir précédent selon les mêmes modalités.

18 - DÉNOMINATION DE VOIES DE LOTISSEMENT

Monsieur LEPETIT présente les plans des différents lotissement avec localisation des nouvelles voies.

Sur proposition de la Commission voirie, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend une délibération validant les dénominations des voies suivantes pour les nouveaux lotissements en cours d'aménagement :

- *Lotissement de Moiré (NOVA)* : allée des Burlats et rue des Amarelles
- *Lotissement Cœur de bourg (SOFIAL)* : rue des Chardonnerets, allée des Rouges-gorges, allée des Hirondelles
- *Lotissement Boréal (SOFIAL)* : rue des Pivoines, impasse du Muguet, rue des Coquelicots, impasse des Boutons d'or.

19 - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Le Conseil municipal procède au tirage au sort, sur la liste électorale, des 12 personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021. *Sont tirés au sort :*

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - Monsieur JUBEAU Guillaume | - Madame GADROY Karine |
| - Monsieur HERAULT Pascal | - Monsieur YANNIC Alain |
| - Madame GARNIER ép. FRANÇOIS Thérèse | - Madame MERCIER ép. BARBIER Marie-France |
| - Monsieur ROBOAM Vincent | - Madame PAPIN ép. GRIGNON Liliane |
| - Monsieur CHEVAUCHER Pascal | - Monsieur CANNAVO Hervé |
| - Madame MAUCOURT Carine | - Monsieur DEBRA Bernard |

20 - DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION

15/06 : Remplacement carrelage Foyer loisirs bas FOUQUERAY CARRELAGES : 13 460,06 € ttc
15/06 : Détection des réseaux avant travaux ADRÉ RÉSEAUX : 5 964,00 € ttc
15/06 : Remplacement centrale traitement d'air Orion C.S.S. : 19 779,43 € ttc
15/06 : Création parking rue Jacques Loupie COLAS : 22 940,76 € ttc
15/06 : remplacement éclairage Gymnase R-ELEC 72 : 11 643,67 € ttc

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une Décision sera prise la semaine prochaine concernant le renouvellement des contrats d'assurance de la commune, après analyse des offres par le Cabinet Protectas. Les nouveaux contrats permettront une économie de 3 000 € par an.
- Sur demande de Madame TREBOUET, Madame le Maire confirme au Conseil municipal qu'une réunion exceptionnelle aura lieu le Vendredi 10 juillet prochain, à 20 h 30 au Foyer loisirs, pour la désignation des délégués pour les élections Sénatoriales de septembre. Nous sommes en attente de l'arrêté préfectorale fixant le nombre de délégués à désigner.

Séance levée à 22 heures 10.

Le Maire,

Nathalie MORGANT.

